

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1096

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon-Confluence - Autorisation de dépôt d'un dossier de permis de construire par le Conseil général ou son mandataire sur la partie de terrain communautaire concernée par le projet du musée des Confluences et de son parvis**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet du musée des Confluences, qui s'inscrit dans le projet de réaménagement du quartier du Confluent, est au stade des études d'avant-projet. Le maître d'ouvrage est le conseil général du Rhône qui a mandaté la SERL pour la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire déposé le 15 janvier écoulé, il est nécessaire que la Communauté urbaine autorise le dépôt de dossier de permis par le Conseil général ou son mandataire sur la partie de terrain communautaire concernée par le projet du musée et de son parvis ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Autorise le Conseil général ou son mandataire à déposer un dossier de permis de construire sur la partie de terrain communautaire concernée par le projet du musée des Confluences et de son parvis.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,